
JOURNAL OFFICIEL

DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

NOUMÉA - IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE - 18 AVENUE PAUL DOUMER

PARAIT LE MARDI DE CHAQUE SEMAINE

LE NUMERO : 200 FRANCS

CONGRES DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

2^e Mandature

COMPTE RENDU INTEGRAL DES DEBATS

Séance solennelle du vendredi 21 mai 2004
(matin)

Séances administratives de juin - juillet et août 2004

1^{re} séance du lundi 1^{er} juin 2004
(matin)

2^e séance du jeudi 10 juin 2004
(matin)

SOMMAIRE

Séance solennelle

Séance du vendredi 21 mai 2004 (matin)

1° Elections bureau :

- élection président
- élection vice-présidents
- élection secrétaires
- élection questeurs
- composition bureau

2° Proposition de délibération n° 1 du 21 mai 2004 fixant la date d'ouverture et la durée de la session administrative 2004 du congrès de la Nouvelle-Calédonie

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS SÉANCE SOLENNELLE DU VENDREDI 21 MAI 2004 (MATIN)

L'an deux mille quatre, le vendredi vingt et un mai à neuf heures cinq minutes, le congrès de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni dans la salle de ses délibérations, 1 boulevard Vauban, sous la présidence de M. Jean Lèques, doyen d'âge, assisté des deux plus jeunes membres, Mmes Gambey et Siakinuu.

M. Lèques. Doyen d'âge et, à ce titre, président de séance.

Mesdames, messieurs, mes chers collègues, je vous salue. Il est neuf heures cinq et la séance est ouverte. Je voudrais saluer les nouveaux élus, leur souhaiter la bienvenue dans cet hémicycle et leur souhaiter un travail fructueux pour la Nouvelle-Calédonie.

Au-delà des positions politiques, pensons à l'avenir de ce pays. Je voudrais aussi saluer les anciens collègues qui ne se retrouvent pas aujourd'hui dans l'hémicycle et les remercier pour le travail qu'ils ont effectué. Je salue également les représentants de l'administration de la Nouvelle-Calédonie qui sont ici, la presse, le public, toutes les personnes qui assistent ce matin à cette première séance de la nouvelle mandature.

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie a été convoqué en séance publique, aujourd'hui, à 9 heures, par courrier de son président, en date du 13 mai 2004, selon l'ordre du jour ci-après :

- élection du président du congrès de la Nouvelle-Calédonie et des autres membres du bureau,
- fixation de la date d'ouverture et de la durée de la session administrative 2004.

Nous allons maintenant procéder à l'élection du président, conformément aux dispositions de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, qui fixe les conditions dans lesquelles se déroule cette élection et, notamment, son article 63 qui dispose que :

“Le congrès élit chaque année parmi ses membres un bureau composé d'un président, de vice-présidents, de secrétaires et de questeurs.

Lors de la première réunion du congrès, un bureau provisoire est constitué sous la présidence du doyen d'âge, assisté des deux plus jeunes membres présents, pour procéder à l'élection du président. Aucun débat ne peut avoir lieu sous la présidence du doyen d'âge.”

Je rappelle que lorsque le président est élu, c'est lui qui fait procéder, ensuite, à l'élection des autres membres du bureau. Je poursuis avec les dispositions de la loi organique.

“Le congrès ne peut procéder aux élections que si les trois cinquièmes de ses membres sont présents. Si cette condition n'est pas remplie, la réunion se tient de plein droit trois jours plus tard, dimanche et jours fériés non compris ; elle peut avoir lieu sans condition de quorum.

Le président est élu au scrutin secret à la majorité absolue des membres du congrès. Si cette élection n'est pas acquise après les deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des voix, l'élection est acquise au bénéfice de l'âge.

Les autres membres du bureau sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.”

Le bureau provisoire est donc constitué conformément aux dispositions rappelées ci-dessus, le président doyen d'âge étant assisté des deux plus jeunes membres présents, en l'occurrence Mmes Gambey et Siakinuu.

Ces dispositions étant rappelées, il convient de s'assurer que le quorum des trois cinquièmes, soit 33 membres présents, est bien constitué.

Nous allons constater que le quorum est officiellement atteint en procédant à l'appel des membres présents par ordre alphabétique.

Je demande maintenant à monsieur le secrétaire général du congrès de bien vouloir faire l'appel nominal des membres du congrès pour constater que le quorum nécessaire à l'élection du président et du bureau est bien atteint.

M. Viale. Merci, monsieur le président.

Présents. MM. Babin, Bernut, Mme Beustes, M. Bretegnier, Mme Chenot, MM. Debien, Descombels, Mmes Deteix, Devaux, MM. Djaiwe, Dounehote, Mme Eurisouke, M. Frogier, Mme Gambey, MM. Gay, George, Gomes, Mmes Gomez, Gorodey, MM. Goromido, Hamu, Mme Hénin, MM. Herpin, Hnepeune, Koteureu, Mme Lagarde, MM. Lalié, Lepeu, Lèques, Leroux, Mmes Ligeard, Logologofolau, M. Loueckhote, Mmes Machoro, Manakofaiva, MM. Maresca, Martin, Michel, Naïsseline, Naouna, Néaoutyine, Mme Ohlen, M. Ounou, Mme Palaou, M. Pentecost, Mmes Robineau, Sagnet-Chaverot, Siakinuu, M. Tchoeaoua, Mmes Thémereau, Varra, Vauthier et Vigouroux.

Absente. Mme Millet (*donne procuration à Mme Sonia Lagarde*).

M. Viale. Le quorum est atteint, monsieur le président.

M. Lèques. Il y a 53 membres présents. Je constate que le quorum est atteint. Nous allons pouvoir procéder maintenant à l'élection du président du congrès.

Vous avez sur vos tables des bulletins sur lesquels vous inscrirez le nom du candidat de votre choix et, ensuite, un huissier passera pour recueillir vos votes.

Nous débiterons du côté de la droite et on fera tout le tour de l'hémicycle pour terminer par le vote des membres du bureau provisoire du congrès puis nous procéderons, ensuite, au dépouillement.

Y a-t-il des candidats pour le poste de président du congrès de la Nouvelle-Calédonie ?

M. Frogier. Le Rassemblement-UMP présente la candidature de M. Jean Lèques.

Mme Thémereau. L'Avenir Ensemble présente la candidature de M. Harold Martin.

M. Lèques. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Donc, deux candidats pour le poste de président.

Pour le Rassemblement-UMP, la candidature de Jean Lèques et pour l'Avenir Ensemble, la candidature de Harold Martin.

Je vous rappelle que le vote a lieu à bulletin secret, que vous avez, devant vous, des bulletins à remplir, que vous placerez dans l'urne, au fur et à mesure qu'elle vous sera présentée.

Vous ne devez pas le raturer sinon votre bulletin sera nul.

Nous allons procéder au vote. Je vais procéder à l'appel de vos noms en partant du côté de la droite et vous voudrez bien voter. Vous constatez d'ailleurs qu'aucun bulletin ne se trouve dans l'urne.

Le scrutin est ouvert.

.....

M. Lèques. Le scrutin est clos. Nous allons maintenant procéder au dépouillement.

Nombre de membres composant le congrès :	54
Nombre de membres présents :	53
Nombre de votants :	54
(dont une procuration)	
Bulletins blancs ou nuls :	20
Suffrages exprimés :	34

Ont obtenu :

M. Lèques : 17 voix
M. Martin : 17 voix

La majorité absolue n'étant pas atteinte, nous allons procéder à un second tour de scrutin. Y a-t-il des candidats ?

Mme Thémereau. L'Avenir Ensemble présente la candidature de M. Harold Martin.

M. Frogier. Le Rassemblement-UMP et la FCCI présente la candidature de M. Jean Lèques.

M. Lèques. Y a-t-il d'autres candidats ? Non. Par conséquent, nous allons procéder à un deuxième tour de scrutin dans les mêmes conditions, c'est-à-dire qu'à l'appel de votre nom, vous voterez.

Monsieur l'huissier, si vous voulez bien faire circuler l'urne. Nous allons procéder au vote.

Le scrutin est ouvert.

.....

M. Lèques. Le scrutin est clos. Nous allons procéder au dépouillement.

Nombre de membres composant le congrès :	54
Nombre de membres présents :	53
Nombre de votants :	54
(dont une procuration)	
Bulletins blancs ou nuls :	9
Suffrages exprimés :	45

Ont obtenu :

M. Lèques : 17 voix
M. Martin : 28 voix

M. Harold Martin ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est déclaré élu président du congrès de la Nouvelle-Calédonie pour la période mai 2004 à mai 2005. (Applaudissements.)

J'invite le nouveau président à regagner le siège qui est, désormais, le sien.

M. Lèques, doyen d'âge, président de séance, cède sa place à M. Martin, élu président du congrès de la Nouvelle-Calédonie.

M. le président. Chers collègues, cher public que j'ai vu ce matin très attentif et puis, je salue la presse, je voudrais, selon la tradition et bien sobrement, vous dire quelques propos, vous tenir quelques paroles.

"Je voudrais d'abord, très chaleureusement, remercier bien sincèrement tous ceux et toutes celles d'entre vous qui m'ont témoigné leur confiance à l'occasion de ce vote et de leur exprimer ma reconnaissance pour m'avoir permis de retrouver ce fauteuil que j'ai occupé durant un an seulement, il y a quelques années, et qui m'a été cher.

J'ai aussi une pensée profonde pour toutes les électrices et tous les électeurs de l'Avenir Ensemble du nord, du sud comme d'ouest en est, de nous avoir permis, mes colistiers et moi, d'être ici aujourd'hui et de siéger dans cette noble institution. Qu'ils en soient remerciés !

Chers collègues, durant cette campagne électorale, nous avons tous beaucoup parlé. Nous avons discoursé et nous avons tous dit quelle que soit notre façon d'appréhender l'avenir que nous voulions construire ensemble ce territoire, construire la Nouvelle-Calédonie. Alors, maintenant que la campagne électorale est terminée, et bien, il nous faut les uns et les autres retrousser nos manches et il nous faut nous mettre au travail sans attendre et œuvrer le plus efficacement possible pour la Nouvelle-Calédonie.

Cette institution doit être un lieu d'échanges, un lieu de débats, un lieu de propositions. Je crois que cette institution mieux que toutes les autres, doit être celle du consensus, celle de la concertation et celle du dialogue.

Vous pouvez être sûrs que j'y veillerai et vous pouvez être sûrs que je m'y attacherai. Et puis, notre dénominateur commun, je crois, à tous, doit être d'avoir la reconnaissance de l'autre et de respecter nos différences. En tout cas, j'irai dans ce sens.

Par contre, je ne serais jamais avec ceux qui seraient

tentés d'utiliser cette tribune pour quelques querelles politiques stériles ou quelques esprits partisans.

Je souhaite que, tous ensemble, nous puissions œuvrer utilement.

En tous les cas, comptez sur moi pour que cette institution soit le poumon de notre action pour construire l'Accord de Nouméa, pour construire ce destin commun, pour réduire les inégalités dans notre pays et pour préparer ce que l'on a tous appelé le futur partagé.

Je voudrais vous dire pour terminer, que nous avons tous une responsabilité collective, ici, tous, celle de montrer l'exemple à tous ceux que nous avons l'ambition de servir. Montrer l'exemple, cela veut dire faire les efforts qu'il faut pour réduire la fracture politique, c'est-à-dire de faire en sorte que les uns et les autres nous puissions travailler ensemble, nous puissions construire ensemble.

Je reste persuadé que nous serons jugés les uns et les autres, ici, sur notre capacité à nous entendre.

En tout cas, c'est le rôle que je jouerai ici. Merci." (*Applaudissements.*)

Nous allons passer à la suite de la constitution du bureau du congrès. Je voudrais rappeler que la loi organique, en son article 63, indique que :

"Le congrès élit chaque année parmi ses membres un bureau composé d'un président, de vice-présidents, de secrétaires et de questeurs."

Cet article prévoit, enfin, qu'après l'élection du président, je cite :

"Les autres membres du bureau sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne."

Et je rappelle, en outre, que l'article 98 de la même loi organique renvoie à un règlement intérieur, les modalités d'organisation et de fonctionnement du congrès.

Ce règlement a été adopté par délibération du 13 juillet 1999 et, ensuite, modifié.

Le chapitre 3 du règlement que nous appliquons chaque année depuis cinq ans, prévoit la désignation de huit vice-présidents, de deux secrétaires et de deux questeurs.

Son article 7 précise, je cite :

"Les vice-présidents, les secrétaires et les questeurs sont élus successivement au scrutin de liste à la représentation proportionnelle. Le même article dispose que les listes de candidats doivent être remises, 24 heures au moins avant le scrutin, au président du congrès et que ces listes qui peuvent être incomplètes ne peuvent plus être retirées après leur enregistrement."

J'aurai fini de rappeler les textes en citant l'article 8 du règlement :

"Aucun débat ne peut avoir lieu avant l'installation du bureau définitif."

Nous allons procéder à l'élection des huit vice-présidents du congrès tout d'abord et je vais demander au secrétaire général du congrès de nous indiquer les différentes candidatures.

M. Viale. La première liste qui a été déposée est celle de l'Union Calédonienne proposant la candidature de M. Lepeu au poste de vice-président.

La seconde liste est celle du Front National proposant la candidature de Mme Bianca Hénin, au poste de secrétaire du bureau.

M. le président. Monsieur le secrétaire général du congrès, pour ne pas se mélanger, je souhaiterais que l'on ne parle que des vice-présidents pour l'heure. On traitera des secrétaires après.

M. Viale. Très bien. La liste de l'UNI-FLNKS présente au poste de vice-présidents : M. Jean-Pierre Djaiwé, Mme Valentine Eurisouke, M. Joseph Goromido, Mme Angéla Manakofaiva, M. Guigui Dounehote, Mme Déwé Gorodey, M. Paul Néaoutyine, soit sept propositions pour huit postes à pourvoir.

M. le président. Il y a sept candidatures pour huit postes à pourvoir. C'était la liste de l'UNI-FLNKS.

M. Viale. La liste Avenir Ensemble présente huit candidatures aux postes de vice-présidents : Mme Isabelle Ohlen, M. Réginald Bernut, Mme Anne-Marie Siakinuu, M. Raymond Koteureu, Mme Sylvie Robineau, M. Alain Descombels, Mme Monique Millet, M. Philippe Michel.

La liste du Rassemblement-UMP et la FCCI présente aux postes de vice-présidents : MM. Pierre Maresca, Hnaeje Hamu, Philippe Pentecost, France Debien, Mmes Annie Beustes, Suzie Vigouroux, M. Pierre Bretegnier, Mme Françoise Sagnet-Chaverot...

M. le président. J'interroge le secrétaire général du congrès. Est-ce que le Rassemblement-UMP et la FCCI a déposé d'autres listes ?

M. Viale. Non, monsieur le président.

M. le président. Bien. Il y a un problème : la liste de candidats aux postes de vice-présidents, secrétaires et questeurs déposée par le Rassemblement-UMP et la FCCI est présentée sous la forme d'une seule liste. Il y a, donc, douze noms. Donc, il y a un problème puisque le texte prévoit que pour la désignation des vice-présidents, c'est huit au plus. Il y a douze noms sur cette liste et je ne vois pas ceux qui sont candidats aux postes de vice-présidents, de secrétaires et de questeurs. Encore que, je peux imaginer que les huit premiers sont les vice-présidents, les deux suivants les secrétaires et les deux qui clôturent la liste, les questeurs !

Alors, je vais interroger le député, M. Pierre Frogier, pour lui demander s'il s'agit d'une erreur matérielle.

M. Frogier. Ecoutez, monsieur le président, vous le prenez comme vous le voulez. Nous, nous avons douze candidats pour les huit postes de vice-présidents, deux secrétaires, deux questeurs, voilà. Après, vous en tirez les conclusions.

M. le président. Donc, vous me confirmez que c'est une erreur matérielle de présentation. Il s'agit de comprendre que les huit premiers sont les vice-présidents, qu'ensuite les deux suivants sont les secrétaires et qu'enfin, les deux suivants sont les questeurs. Monsieur Frogier, est-ce bien cela ?

M. Frogier. Ce n'est pas tout à fait cela (*Brouhaha dans l'hémicycle*). Il y a plusieurs interprétations des textes en vigueur et ...

M. le président. ... Monsieur Frogier, je suis désolé, il n'y a pas de débat. J'ai besoin de savoir si vous considérez que c'est une erreur matérielle ou pas parce que si ce n'en est pas une, alors ce n'est pas conforme, je suis obligé de rejeter votre liste de candidatures. Donc, je vous repose la question. Est-ce qu'il s'agit d'une erreur matérielle ?

M. Loueckhote. Bien non, monsieur le président, monsieur le président ...

M. le président. Je suis désolé monsieur Loueckhote, il n'y a pas de débat...

M. Loueckhote. ... Ce n'est pas une erreur matérielle.

M. le président. Je repose la question à M. Frogier et je suis très clair ...

M. Frogier. ... Ecoutez, je vous propose une suspension de séance pour essayer de tirer cela au clair.

M. le président. Je suis désolé, ce n'est pas prévu. Les textes sont clairs. Il n'y a pas de débat, pas de suspension de séance. Je vous pose simplement la question de savoir si c'est une erreur matérielle, c'est-à-dire si je dois considérer que les huit premiers sont vos vice-présidents, les deux suivants, les secrétaires et les deux ensuite, les questeurs ?

Il est clair que l'élection, je le rappelle, j'ai lu les textes, vous m'avez entendu, c'est "...successivement ...". Le règlement intérieur le dit bien que pour les vice-présidents ...

M. Frogier. ... Cela revient au même.

M. le président. .. c'est huit, au plus. Sommes-nous d'accord ? C'est une erreur matérielle. Très bien. Ensuite, y a-t-il d'autres candidatures pour les postes de vice-présidents ?

M. Viale. Pour les postes de vice-présidents, non.

M. le président. Pas d'autres candidatures ? Bien. Nous allons distribuer le matériel électoral. Monsieur le secrétaire général, vous me le montrez, s'il vous plaît ?

On va, donc, vous distribuer les listes des candidats des différentes formations politiques que nous avons énoncées.

M. Viale. Pour des raisons techniques, nous demandons cinq à dix minutes pour récupérer ce matériel-là.

M. le président. Monsieur le secrétaire général, vous me dites que vous n'avez pas tout à fait le matériel, je vous demande d'aller au plus vite le récupérer. Il n'y a pas de

suspension de séance. Je vous demande, mesdames et messieurs, de rester présents, ici, et nous allons enchaîner.

M. le président. Bien, mesdames et messieurs, nous allons reprendre la séance, s'il vous plaît. Nous allons distribuer une première liste "Election des vice-présidents du congrès de la Nouvelle-Calédonie, scrutin du vendredi 21 mai 2004."

. la liste de l'Union calédonienne est composée de : Bernard Lepeu ;

. la liste de l'UNI-FLNKS est composée de : M. Jean-Pierre Djaiwe, Mme Valentine Eurisouke, M. Joseph Goromido, Mme Angéla Manakofaiva, M. Guigui Dounehote, Mme Déwé Gorodey, M. Paul Néaoutyine ;

. la liste du Rassemblement-UMP et la FCCI est composée de : MM. Pierre Maresca, Hnaeje Hamu, Philippe Pentecost, France Debien, Mmes Annie Beustes, Suzie Vigouroux, M. Pierre Bretegnier, Mme Françoise Sagnet-Chaverot ;

. la liste Avenir Ensemble est composée de : Mme Isabelle Ohlen, M. Réginald Bernut, Mme Anne-Marie Siakinuu, M. Raymond Koteureu, Mme Sylvie Robineau, M. Alain Descombels, Mme Monique Millet, M. Philippe Michel.

Vous devez avoir devant vous quatre bulletins représentant les quatre listes qui présentent des candidats, plus un bulletin blanc. Je vous demande de vérifier. Est-ce le cas ? Avez-vous bien tout ce qu'il vous faut ? Tout est bon. Très bien, nous allons, donc, passer au vote. A l'appel de votre nom par le secrétaire général du congrès, vous devez voter.

Le scrutin est ouvert.

M. le président. Le scrutin est clos. Nous allons procéder au dépouillement.

Nombre de membres composant le congrès :	54
Nombre de membres présents :	53
Nombre de votants :	54
(dont une procuration)	
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	54

Ont obtenu :

. la liste Avenir Ensemble	: 21 voix
. la liste du RPCR	: 17 voix
. la liste de l'UNI-FLNKS	: 9 voix
. la liste de l'Union Calédonienne	: 7 voix

Nous allons maintenant procéder au calcul. Cela va prendre un petit peu de temps et nous allons essayer de ne pas nous tromper.

Mesdames et messieurs, en terme de répartition et suivant la méthode que je vous ai indiquée tout à l'heure, les vice-présidents sont ainsi réparties :

Première vice-présidence	: Avenir Ensemble
Deuxième vice-présidence	: Rassemblement-UMP et la FCCI

Troisième vice-présidence : Avenir Ensemble
 Quatrième vice-présidence : UNI-FLNKS
 Cinquième vice-présidence : Rassemblement-UMP et la FCCI
 Sixième vice-présidence : Avenir Ensemble
 Septième vice-présidence : Union calédonienne
 Huitième vice-présidence : Rassemblement-UMP et la FCCI

Sont élus :

Première vice-présidente : Isabelle Ohlen
 Deuxième vice-président : Pierre Maresca
 Troisième vice-président : Réginald Bernut
 Quatrième vice-président : Jean-Pierre Djaïwe
 Cinquième vice-président : Hnaeje Hamu
 Sixième vice-présidente : Anne-Marie Siakinuu
 Septième vice-président : Bernard Lepeu
 Huitième vice-président : Philippe Pentecost

(Applaudissements.)

M. le président. Nous en avons terminé avec les vice-présidents, je les félicite. Je demanderai de ramasser l'ensemble des bulletins non utilisés du tour précédent, s'il vous plaît. Nous allons, donc, maintenant procéder à l'élection des secrétaires du bureau du congrès de la Nouvelle-Calédonie, à la proportionnelle, bien entendu. Nous avons enregistré trois listes :

. la liste du Front National est composée de : Mme Bianca Hénin
 . la liste du Rassemblement-UMP et la FCCI est composée de : Mme Hélène Varra
 . la liste UNI-FLNKS est composée de : Mmes Valentine Eurisouke, Angéla Manakofaiva, M. Guigui Dounehote

Nous allons procéder au vote. Le scrutin est ouvert.

.....

M. le président. Le scrutin est clos. Nous allons procéder au dépouillement.

Nombre de membres composant le congrès : 54
 Nombre de membres présents : 53
 Nombre de votants : 54
 (dont une procuration)
 Bulletins blancs ou nuls : 7
 Suffrages exprimés : 47

Ont obtenu :

. la liste du Front National : 21 voix
 . la liste du Rassemblement-UMP et la FCCI : 17 voix
 . la liste UNI-FLNKS : 9 voix

Sont élues secrétaires du congrès de la Nouvelle-Calédonie :

Mme Bianca Hénin
 Mme Hélène Varra

(Applaudissements.)

M. le président. Nous allons, maintenant, procéder à l'élection des questeurs du bureau du congrès de la Nouvelle-Calédonie. Deux listes ont été déposées :

. la liste Avenir Ensemble est composée de : Mme Reine-Marie Chenot

. la liste du Rassemblement-UMP et la FCCI est composée de : M. Eric Gay, Mme Cyntia Ligeard

M. le président. Le scrutin est ouvert.

.....

M. le président. Le scrutin est clos. Nous allons procéder au dépouillement.

Nombre de membres composant le congrès : 54
 Nombre de membres présents : 53
 Nombre de votants : 54
 (dont une procuration)
 Bulletins blancs ou nuls : 16
 Suffrages exprimés : 38

Ont obtenu :

. la liste Avenir Ensemble : 21 voix
 . la liste Rassemblement-UMP et la FCCI : 17 voix

Sont élus questeurs du congrès de la Nouvelle-Calédonie :

Mme Reine-Marie Chenot
 M. Eric Gay

(Applaudissements.)

M. le président. Le bureau du congrès est ainsi composé :

Président : Harold Martin
 Première vice-présidente : Isabelle Ohlen
 Deuxième vice-président : Pierre Maresca
 Troisième vice-président : Réginald Bernut
 Quatrième vice-président : Jean-Pierre Djaïwe
 Cinquième vice-président : Hnaeje Hamu
 Sixième vice-présidente : Anne-Marie Siakinuu
 Septième vice-président : Bernard Lepeu
 Huitième vice-président : Philippe Pentecost
 Secrétaires : Bianca Hénin
 : Hélène Varra
 Questeurs : Eric Gay
 : Cyntia Ligeard

(Applaudissements.)

M. le président. Nous n'avons pas tout à fait terminé. Nous allons interrompre la séance quelques minutes. Le secrétaire général va vous expliquer pourquoi et nous reprendrons nos travaux à l'issue. Donc, je demande à tout le monde de rester sur place.

M. Viale. Cette suspension de séance est nécessaire pour permettre au bureau de se réunir car il a, déjà, pour première tâche, de se concerter sur la date d'ouverture de la prochaine session administrative, c'est le premier point d'ailleurs.

Le bureau travaillera sur une proposition de délibération pour se faire et le congrès est appelé, donc, à examiner ensuite sur cette même proposition de délibération, d'où la nécessité de suspendre vos travaux. *(Applaudissements.)*

La séance est suspendue. Il est 10 h 55.

.....

La séance est reprise. Il est 11 h 25.

M. le président. Bien, mesdames, messieurs nous allons reprendre nos travaux. Donc, le bureau s'est réuni, il a décidé à l'unanimité de prendre un certain nombre de dispositions qui vont vous être expliquées maintenant. Je rappelle pour la compréhension de tous que pour élire les membres du gouvernement, il nous faut fixer le nombre entre 5 et 11, conformément aux dispositifs de la loi organique.

Pour fixer le nombre de membres du gouvernement, il faut pouvoir délibérer et pour délibérer, il faut être en session. Alors, pour gagner du temps, nous allons essayer d'enchaîner. Monsieur le secrétaire général du congrès, vous expliquez clairement les choses.

M. Viale. Ainsi que je vous l'avais indiqué précédemment, la réunion du bureau était nécessaire pour, dans un premier temps, envisager l'ouverture de la prochaine session administrative du congrès, dans la mesure où le congrès ne peut valablement délibérer que s'il se trouve en période de session. La loi prévoit que la première session du congrès se tienne entre le premier et le trente juin. Donc, d'un commun accord, le bureau a décidé d'ouvrir au premier juin, jour de convocation du congrès également, sa session administrative. Au cours de cette première séance sera proposée au congrès une proposition de délibération fixant le nombre des membres composant le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. La proposition de délibération que le bureau vient de signer consiste, donc, à prévoir l'ouverture et la durée de cette première session administrative.

M. le président. Bien. Dans la discussion générale, avez-vous des observations à faire valoir ? Pas d'observation ? Nous allons, donc, donner lecture de la délibération. Monsieur le secrétaire général, vous avez la parole.

M. Viale. Merci, monsieur le président.

Délibération n° 1 du 21 mai 2004 fixant la date d'ouverture et la durée de la session administrative 2004 du congrès de la Nouvelle-Calédonie

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie,

Délibérant conformément aux dispositions de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 9 du 13 juillet 1999 portant règlement intérieur du congrès de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la proposition de délibération n° 1 du 21 mai 2004 fixant la date d'ouverture et la durée de la session administrative 2004 du congrès de la Nouvelle-Calédonie ;

Sur proposition du bureau du congrès de la Nouvelle-Calédonie ;

A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Art. 1^{er}. - La date d'ouverture de la session administrative 2004 est fixée au mardi 1^{er} juin 2004.

M. le président. Je mets aux voix l'article 1^{er}.

(Adopté.)

Art. 2. - La durée de cette session ne pourra excéder deux mois.

M. le président. Je mets aux voix l'article 2.

(Adopté.)

Art. 3. - La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ainsi qu'au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

M. le président. Je mets aux voix l'article 3 et l'ensemble de la délibération.

(Adopté.)

M. Viale. Il est, donc, maintenant, demandé au bureau, avant que le président ne suspende les travaux, de rester dans l'hémicycle pour la photo traditionnelle, merci.

M. le président. J'ajoute que nous nous concerterons, l'ensemble des formations politiques, pour essayer de trouver un accord sur le nombre de membres du gouvernement. Nous ferons cela dès la semaine prochaine, le plus rapidement possible pour avoir un texte prêt pour le premier juin prochain.

Je vous remercie tous et je demande aux membres du bureau du congrès de rester pour la photo traditionnelle, merci. La séance est levée. *(Applaudissements.)*

La séance est levée. Il est 11 h 30.

Le président,
HAROLD MARTIN

SOMMAIRE

Séance administrative de juin - juillet et août 2004

Première séance du 1^{er} juin 2004 (matin)

1° - Proposition de délibération n° 2 du 28 mai 2004 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Lepeu sur position de L'Union calédonienne

**COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS
PREMIÈRE SÉANCE DU MERCREDI 1^{er} JUIN 2004
(MATIN)**

L'an deux mille quatre, le lundi premier juin à neuf heures dix minutes, le congrès de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni dans la salle de ses délibérations, 1 boulevard Vauban, sous la présidence de monsieur Harold Martin, président.

M. le président. Chers collègues, je vous salue. Nous allons démarrer nos travaux. Je salue la presse et le public et je vais donner la parole à notre secrétaire, madame Hénin, pour faire l'appel des élus.

Mme Hénin. Merci, monsieur le président.

Présents : MM. Babin, Bernut, Mme Beustes, M. Bretegnier, Mme Chenot, M. Debien, Mme Deteix, MM. Djaiwe, Dounehote, Mme Gambey, MM. Gay, George, Gomes, Mme Gomez, M. Goromido, Mme Gorodey, M. Hamu, Mme Hénin, MM. Herpin, Hnepeune, Koteureu, Mme Lagarde, MM. Lalié, Lepeu, Lèques, Leroux, Mmes Ligear, Logologofolau, M. Loueckhote, Mmes Machoro, Manakofaiva, MM. Maresca, Martin, Michel, Naouna, Mme Ohlen, M. Ounou, Mmes. Palaou, Robineau, Sagnet-Chaverot, Siakinuu, M. Tchoeaoua, Mmes Thémereau, Varra, Vauthier et Vigouroux.

Absents : M. Descombels (*donne procuration à Mme Robineau*), Mme Devaux (*donne procuration à M. Maresca*), Mme Eurisouke, M. Frogier, Mme Millet (*donne procuration à Mme Lagarde*), M. Naïsseline (*excusé*), M. Néaoutyine, M. Pentecost (*excusé*).

M. le président. Le quorum est très largement atteint. Notre ordre du jour est simple puisqu'il s'agit de fixer le nombre de membres du gouvernement. Je vous donne lecture de l'article 109 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie :

“Art. 109. - Le nombre des membres du gouvernement, compris entre cinq et onze, est fixé préalablement à son élection par délibération du congrès...”

Le bureau du congrès s'est réuni le vendredi 28 mai 2004 pour arrêter une proposition de délibération dont lecture va vous en être donnée par le secrétaire général du congrès.

M. Viale. Merci, monsieur le président. Cette proposition de délibération a été remise dans vos casiers, vendredi après-midi. Vous devez tous en être en possession. Je vous en donne lecture :

Proposition de délibération n° 2 du 28 mai 2004 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, déposée par les membres du bureau : Mme Ohlen, Mme Siakinuu, Mme Chenot, Mme Hénin, Mme Varra, M. Bernut, M. Hamu, M. Maresca, M. Gay, M. Pentecost, et M. Martin.

Exposé des motifs

L'article 109 de la loi organique dispose que le “nombre de membres du gouvernement, compris entre cinq et onze, est

fixé préalablement à son élection par une délibération du congrès.”

Sur la base de cette délibération, seront constituées les listes de candidats à l'élection du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, ces listes étant déposées par les groupes d'élus au sens de l'article 11 du règlement intérieur du congrès de la Nouvelle-Calédonie.

Le nombre de membres du gouvernement est fixé, d'un commun accord, à onze.

M. le président. Dans la discussion générale, y a-t-il des intervenants ? Monsieur Lepeu, vous avez la parole.

M. Lepeu. Merci, monsieur le président. Je crois que le groupe Union Calédonienne n'avait pas donné de position lors de la réunion du bureau.

M. le président. Oui, le groupe Union Calédonienne, par la voix de M. Bernard Lepeu, avait dit qu'il réservait sa position.

Toujours dans la discussion générale, y a-t-il d'autres interventions ? Non. Nous allons passer à la délibération. Monsieur le secrétaire général, vous avez la parole.

M. Viale. Merci, monsieur le président.

Délibération n° 2 du 1er juin 2004 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie,

Délibérant conformément aux dispositions de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie et, notamment, son article 65 ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 9 du 13 juillet 1999 portant règlement intérieur du congrès de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la proposition de délibération n° 2 du 28 mai 2004 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Art. 1^{er}. - Le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est fixé à onze.

M. le président. Je mets aux voix l'article 1^{er}.

(Adopté.)

Art. 2. - La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ainsi qu'au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

M. le président. - Avant que nous votions la délibération, monsieur Lepeu, voulez-vous intervenir ?

M. Lepeu. Merci, monsieur le président. Simplement pour dire que l'Union Calédonienne s'abstiendra de voter cette délibération.

M. le président. Très bien. D'autres interventions ? Non. Je mets aux voix l'article 2 et l'ensemble de la délibération.

(Adopté.)

M. le président. Nous en avons fini avec l'ordre du jour. Le bureau du congrès s'est également mis d'accord pour que la séance concernant l'élection des membres du gouvernement se tienne le jeudi 10 juin 2004 à 9 heures et je rappelle que le dépôt des listes est, donc, fixé au vendredi 4 juin 2004 avant 16 heures, dernier délai puisque la loi fixe à cinq jours francs.

Le secrétaire général du congrès va vous donner quelques indications techniques. Monsieur le secrétaire général, vous avez la parole.

M. Viale. Merci, monsieur le président. Vous avez dû trouver sur votre pupitre un dossier comprenant une loi organique, une loi ordinaire et le règlement intérieur de

l'institution ainsi qu'une fiche de renseignements. Nous souhaiterions pouvoir disposer le plus vite possible de cette fiche de renseignements agrémentée d'une photo d'identité.

Nous avons effectivement créé un site internet et, bien entendu, ces renseignements-là sont pour l'administration, pour le site et pour la carte de conseiller qui vous sera délivrée tel que le prévoit le règlement intérieur. Merci, à tous.

M. le président. Ce que je propose pour la carte, c'est que nous allions refaire des photos, c'est-à-dire qu'à l'occasion d'une séance, nous vous le ferons savoir, le photographe sera sur place pour que notre administration puisse disposer de photos récentes.

Nous en avons terminé, mesdames et messieurs, je vous remercie et la séance est levée.

La séance est levée, il est 9 h 20.

Le président,
HAROLD MARTIN

SOMMAIRE

Séance administrative de juin - juillet et août 2004

Deuxième séance du jeudi 10 juin 2004 (matin)

1° - Election des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

- résultats
- sur président et vice-président
- discours Marie-Noëlle Thémereau
- discours Epéri Gorodey

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS DEUXIÈME SÉANCE DU JEUDI 10 JUIN 2004 (MATIN)

L'an deux mille quatre, le jeudi dix juin à neuf heures dix minutes, le congrès de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni dans la salle de ses délibérations, 1 boulevard Vauban, sous la présidence de monsieur Harold Martin, président.

M. le président. Nous allons débiter nos travaux. Je salue les autorités civiles, militaires et religieuses qui nous ont fait le plaisir d'assister à cette séance solennelle. Je salue les parlementaires, les présidents de province ainsi que les conseillers de la Nouvelle-Calédonie, la presse et le public.

Nous allons procéder, ce matin, à l'élection des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et je vais donner la parole au secrétaire général du congrès pour qu'il nous rappelle les dispositions de la loi.

M. Viale. Merci, monsieur le président. Effectivement, avant de procéder à l'élection des membres du gouvernement, il convient de s'assurer que le congrès est bien composé de la majorité de ses trois cinquièmes comme le prévoit l'article 109 de la loi organique dont je vous donne lecture :

“Art. 109, 2^e et 3^e alinéas. - L'élection des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a lieu dans les vingt et un jours qui suivent l'ouverture de la première séance du congrès réuni conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article 65.

Le congrès ne peut valablement procéder à cette élection que si les trois cinquièmes de ses membres sont présents. Si cette condition n'est pas remplie, la réunion se tient de plein droit trois jours plus tard, dimanche et jours fériés non compris, sans condition de quorum.”

La première disposition de cet article 109 concernant les vingt et un jours est, donc, remplie.

Il convient de vérifier, maintenant, que la deuxième disposition de ce même article est effectivement bien remplie en procédant à l'appel des élus.

M. le président. Madame Hénin, voulez-vous procéder à l'appel des élus, s'il vous plaît.

Mme Hénin. Merci, monsieur le président.

- Madame Hénin procède à l'appel des élus.

Présents : MM. Babin, Bernut, Mme Beustes, M. Bretegnier, Mme Chenot, MM. Debien, Descombels, Mmes Deteix, Devaux, MM. Djaiwe, Dounehote, Mme Eurisouke, M. Frogier, Mme Gambey, MM. Gay, George, Gomès, Mmes Gomez, Gorodey, MM. Goromido, Hamu, Mme Hénin, MM. Herpin, Hnepeune, Koteureu, Mme Lagarde, MM. Lalié, Lepeu, Lèques, Leroux, Mmes Ligeard, Logologofolau, M. Loueckhote, Mmes Machoro, Manakofaiva, MM. Maresca, Martin, Michel, Naisseline, Naouna, Néaoutyine, Mme Ohlen, M. Ounou, Mmes Palaou, Robineau, Sagnet-Chaverot, Siakinuu, M. Tchoeaoua, Mmes Thémereau, Varra, Vauthier et Vigouroux.

Absents : Mme Millet (*donne procuration à Mme Lagarde*), M. Pentecost (*donne procuration à M. Bretegnier*),

M. le président. Le quorum est atteint. On va pouvoir procéder à l'élection. Avant, je voudrais m'excuser pour le nombre public qui est peut-être mal installé mais c'est vrai que nous sommes nombreux aujourd'hui. En tout cas, je le remercie d'assister à nos travaux.

Je crois que la presse est à peu près bien installée et puis, les autorités sont peut-être aussi un peu à l'étroit et je m'en excuse.

Nous allons rappeler les conditions du scrutin. Monsieur le secrétaire général du congrès, vous avez la parole.

M. Viale. Merci, monsieur le président. Je vous donne maintenant lecture de l'article 110 de la loi organique qui précise les modalités d'élection des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

“Art. 110, 1^{er}, 2^e, 3^e alinéas. - Les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. Les listes des candidats, membres ou non du congrès de la Nouvelle-Calédonie, sont présentées par les groupes d'élus définis à l'article 79. Elles comprennent un nombre de candidats égal au nombre de sièges à pourvoir augmenté de trois.

Chaque membre du congrès ne peut participer à la présentation que d'une seule liste de candidats.

Les listes sont remises au président du congrès, au plus tard cinq jours avant le scrutin. Lecture en est donnée avant l'ouverture du scrutin.”

A ce titre, quatre groupes politiques ont été constitués, conformément au règlement intérieur actuel. Il s'agit du groupe Rassemblement-UMP/FCCI, de l'Avenir ensemble, de l'UNI-FLNKS et de l'Union calédonienne.

Ces groupes ont déposé quatre listes pour l'élection du gouvernement qui sont en possession du président.

M. le président. Les quatre listes ont été déposées dans les délais. La première liste est la proposition du groupe Union calédonienne et donc, il y a bien les onze noms plus les trois suppléants. Je vais donner cette liste au secrétaire général du congrès pour qu'il nous donne lecture des candidats.

M. Viale. La liste Union calédonienne est composée de :

Gérald Cortot
Pierre Etoroi Ngaihoni
Gilbert Tuyienon
Charles Pidjot

Nicole Emerentienne Waïa
 Kuia Eatene ép. Buama
 Cézélin Tchoeaoua
 Marcel Tein Nedia
 Catremel Damien Yeiwene
 Gaston Gabriel Piroi
 Néko Hnepeune
 Gérard Reignier
 Raymond Pabouty
 Jacqueline Deteix

M. le président. Ensuite, la proposition du groupe Rassemblement-UMP/FCCI qui est, donc, bien arrivée en temps et en heure.

M. Viale. La liste Rassemblement-UMP/FCCI est composée de :

Pierre Frogier
 Marianne Devaux
 Jean-Claude Briault
 Maurice Ponga
 Alain Lazare
 Hnaéjé Hamu
 Christiane Waneissi
 Corinne Tutagata ép. Fuluhea
 Cyntia Parage ép. Ligeard
 Eric Gay
 Maryline Ciwa Sinewami
 Laurent Cassier
 Guyèdre Wamedjo
 Eddie Lecourieux

M. le président. La troisième liste est celle de l'UNI-FLNKS.

M. Viale. La liste UNI-FLNKS est composée de :

Eperi Gorodey ép. Pourouin
 Charles Washetine
 Aloïsio Sako
 Victor Tutugoro
 Jacques Zanehno Lalie
 Ilaisaane Lauouvea
 Valentine Eurisouke
 Julia Danielle Qenegei ép. Guaenere
 Adolphe Kamebo Digoue
 Angela Manakofaiva
 Boniface Ounou
 Jules Wetria Nekoeng
 Joseph Goromido
 Wassissi Konyi

M. le président. Et la quatrième liste, la proposition du groupe l'Avenir ensemble.

M. Viale. La liste l'Avenir ensemble est composée de :

Marie-Noëlle Thémereau
 Didier Leroux
 Eric Babin
 Alain Song
 Bernard Nenou
 Hélène Iekawe
 Anne-Marie Siakinuu
 Christian Desprez

Kekene Wawanabu
 Emmanuel Hernu
 Françoise Harbulot
 Thierry Song
 Maéva Boyer
 Nicaïsse Ouillemon

Nos huissiers vont distribuer le matériel de vote.

Je vous demande de vérifier que vous êtes bien en possession de quatre listes différentes ainsi que d'un bulletin blanc. Avez-vous tous vos quatre listes différentes et votre bulletin blanc ? ...Oui. On peut procéder à l'élection. Ainsi qu'il est d'usage M. Makalu va vous présenter l'urne en commençant par la droite.

Le scrutin est ouvert.

M. le président. Le scrutin est clos. Nous allons procéder au dépouillement.

Nombre de membres composant le congrès	: 54
Nombre de membres présents	: 52
Nombre de votants	: 54
(dont deux procurations)	
Bulletin blanc ou nul	: 1
Suffrages exprimés	: 53

Ont obtenu :

. la liste l'Avenir ensemble	: 21 voix
. la liste Rassemblement-UMP/FCCI	: 16 voix
. la liste UNI-FLNKS	: 9 voix
. la liste Union calédonienne	: 7 voix

En terme de répartition de sièges, voici le résultat du décompte :

. la liste l'Avenir ensemble	: 5 sièges
. la liste Rassemblement-UMP/FCCI	: 3 sièges
. la liste UNI-FLNKS	: 2 sièges
. la liste Union calédonienne	: 1 siège

(Applaudissements.)

M. le président. Je vous donne les résultats définitifs des candidats élus membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

. pour la liste l'Avenir ensemble : Mme Marie-Noëlle Thémereau, M. Didier Leroux, M. Eric Babin, M. Alain Song, M. Bernard Nenou *(Applaudissements.)*

. pour la liste Rassemblement-UMP/FCCI : M. Pierre Frogier, Mme Marianne Devaux, M. Jean-Claude Briault *(Applaudissements.)*

. pour la liste UNI-FLNKS : Mme Eperi Gorodey ép. Pourouin, M. Charles Washetine *(Applaudissements.)*

. pour la liste Union calédonienne : M. Gérald Cortot *(Applaudissements.)*

M. le président. Je vais vous rappeler la suite du programme. Donc, les nouveaux membres du gouvernement

de la Nouvelle-Calédonie, les onze que nous venons d'élire vont être convoqués immédiatement par le haut-commissaire et ils le seront pour dix heures, dans la petite salle de commissions, c'est-à-dire au rez-de-chaussée et, à dix heures, la séance consacrée à l'élection du président et du vice-président du gouvernement va débiter sous l'autorité du haut-commissaire et présidée par le doyen d'âge des nouveaux membres du gouvernement.

Ce que je vous demande, chers collègues, c'est de se retrouver dans l'hémicycle à dix heures quinze. Je vous invite à ne pas trop vous éloigner parce que l'on va interrompre la séance et se retrouver, ici, à dix heures quinze pour que le nouveau gouvernement puisse vous être présenté et, notamment, son président et son vice-président.

A l'issue de cette présentation et des discours du haut-commissaire et du nouveau président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, nous nous retrouverons dans l'espace dialogue, au sous-sol, pour prendre le verre de l'amitié tous ensemble. Et, donc, bien évidemment, j'invite le public à rester sur place et à nous retrouver à l'issue pour le verre de l'amitié. (*Applaudissements.*)

Je rappelle aux membres du bureau du congrès que nous allons, selon la tradition, accueillir le haut-commissaire sur le perron, que celui-ci quitte la résidence à neuf heures cinquante sept. Donc, il sera bien à dix heures au congrès.

Je voudrais dire une dernière chose, les nouveaux élus, qui remplaceront ceux qui ont été élus au gouvernement, sont priés de venir voir l'administration, monsieur Jean-Claude Viale, pour leur installation.

Mesdames et messieurs, la séance est suspendue. (*Applaudissements.*)

La séance est suspendue à 9 heures 40.

.....

La séance est reprise à 10 heures 30.

M. le président. Bien, nous allons reprendre la séance. Comme un certain nombre de membres du gouvernement étaient membres du congrès, ils ont, donc, libéré leur fauteuil au congrès et ce sont, donc, les suivants de liste qui montent à leur place. Je vais les appeler et les identifier pour que chacun puisse les connaître.

. pour l'Avenir ensemble : M. Pascal Vittori, Mme Eliane Ixeco, Mme Armande Duraisin (*Applaudissements.*)

. pour le Rassemblement-UMP/FCCI : M. Marc Kanyan Case, Mme Simone Mignard (*Applaudissements.*)

. pour l'UNI-FLNKS : Mme Patricia Hnanyine (*Applaudissements.*)

M. le président. Le nouveau gouvernement est en place et a procédé à l'élection du président et du vice-président dont voici les résultats.

A été élue vice-présidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie Mme Dewe Gorodey. (*Applaudissements.*)

A la présidence du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a été élue Mme Marie-Noëlle Thémereau. (*Applaudissements.*)

M. le président. Je me réjouis que, désormais, toutes les institutions soient en place. Nous l'avons fait dans les délais, dans la sérénité et, rapidement, nous allons pouvoir tous nous mettre au travail dans l'intérêt, bien compris, des calédoniens. Je donne la parole à monsieur le haut-commissaire.

M. Constantin. Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie

Merci, monsieur le président.
Monsieur le président du congrès,
Monsieur le député,
Monsieur le sénateur,
Madame la présidente du gouvernement,
Mesdames et messieurs les membres du gouvernement,
Mesdames et messieurs les conseillers de la Nouvelle-Calédonie,

«Nous vivons aujourd'hui avec l'élection du gouvernement, avec la désignation de sa présidente et de sa vice-présidente, la fin d'un long processus de renouvellement des institutions de la Nouvelle-Calédonie.

Succédant aux scrutins provinciaux du 9 mai 2004, cette élection ouvre la seconde mandature depuis la signature de l'Accord de Nouméa et la mise en place des institutions fixées par la loi organique du 19 mars 1999. Elle est le signe d'une démocratie adulte et témoigne du chemin parcouru depuis 1999. Vous avez tous, par vos déclarations, appelé au dialogue pour faire vivre les institutions de l'Accord de Nouméa et les espoirs qu'elles suscitent.

Vous avez su, en outre, tirer profit des compétences qui vous ont été transférées au cours de la première mandature pour prendre la voie d'un destin original dans la République et dans le Pacifique.

Aussi, je voudrais solennellement, en mon nom personnel et au nom du Gouvernement de la République que je représente, remercier tous ceux qui, au cours de ces années, ont participé à cette œuvre commune.

A l'orée de ce second mandat, il est aussi nécessaire de se tourner vers l'avenir. Les difficultés demeurent, les difficultés des différences culturelles, des inégalités géographiques et sociales subsistent. Les institutions, issues de l'Accord de Nouméa, sont le fruit d'un compromis et restent un édifice fragile où nous aurons dans les cinq années à venir la responsabilité de sauvegarder l'équilibre.

Vous pourrez vous appuyer sur les richesses de votre territoire, ses ressources minières et halieutiques, la jeunesse de sa population, la beauté de son environnement encore préservé.

Vous pourrez également compter sur l'Etat pour appuyer votre démarche et vous accompagner sur le chemin de votre développement économique et social.

Le Président de la République, lors de son déplacement en juillet 2003, a renouvelé l'engagement de l'Etat d'appliquer

pleinement l'Accord de Nouméa qui reste pour nous tous la base de notre démarche visant à conforter une très large décentralisation et une très large autonomie.

Dans cet esprit, les transferts de compétences que vous serez amenés à demander au cours de cette mandature s'accompagneront systématiquement du transfert des ressources financières correspondantes. C'est un élément de sécurité essentiel pour planifier l'avenir de votre territoire.

Par ailleurs, l'Etat, garant de l'application de l'Accord, continuera d'observer une attitude d'impartialité et de neutralité dans l'exercice des missions qui lui sont assignées par la Constitution et par la loi. Il continuera, notamment, de veiller à l'exercice régulier de leurs compétences par les institutions de la Nouvelle-Calédonie, à être le garant de la paix et des libertés publiques. Il continuera, enfin, d'exprimer la solidarité active qui vous unit dans la République telle qu'elle a pu s'exprimer dans les moments de crise, en particulier, lors du cyclone Erica l'année dernière.

L'Etat entend tenir aussi une place dans le développement économique et social à long terme de la Nouvelle-Calédonie, notamment, à travers les contrats de développement, les contrats avec les communes ou les mesures d'aides fiscales à l'investissement.

En étroite collaboration avec vous, il veillera à ce que ce développement soit équilibré, durable et orienté vers la résorption des inégalités sociales et géographiques et respectueux de l'environnement. C'est dans ces conditions que votre avenir se bâtira sur des bases solides.

Permettez-moi, maintenant, de me tourner vers les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et qui viennent d'être élus et, plus particulièrement, vers leurs présidentes.

Je veux tout d'abord vous féliciter pour cette élection. Je vous souhaite, ensuite, une pleine réussite dans vos nouvelles fonctions. Le travail ne manquera pas mais j'ai la conviction qu'il sera fait dans la recherche permanente de l'intérêt général.

Je tiens à formuler aussi mes vœux de réussite pour ce congrès en remerciant le président Harold Martin de nous avoir reçus aujourd'hui.

Le chemin à venir sera parfois difficile et semé d'embûches, seule une démarche et de concertation, de dialogue et de respect mutuel permettra de les franchir.

Ce sera votre honneur, ce sera notre honneur, vous en tant qu'élus, nous en tant que représentant de la République de rappeler en permanence aux citoyens de la Nouvelle-Calédonie par nos paroles et par nos actes que cette voie est celle de la réussite." Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. le président. Je remercie M. le haut-commissaire, représentant de l'Etat et du Gouvernement pour les propos qu'il a tenus et pour avoir bien voulu être avec nous pour cette séance solennelle.

Je vais donner la parole à Mme la présidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. *(Applaudissements.)*

Mme Thémereau. Présidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Que les membres du gouvernement se rassurent, ce n'est pas la déclaration de politique générale, elle sera faite en commun et un peu plus tard.

Monsieur le haut-commissaire,
Monsieur le député,
Monsieur le sénateur,
Monsieur le président du congrès,
Messieurs les présidents de province,
Mesdames et messieurs les conseillers,
Et puis, le public et tous les calédoniens,
(Applaudissements.)

"Tout d'abord, je tiens à féliciter chacun des membres du gouvernement pour son élection à ce poste et dire que j'accepte cette présidence avec humilité, face à l'énormité de la tâche qui nous attend, et détermination.

Détermination en particulier pour relancer la dynamique de l'Accord de Nouméa, dynamique fondée sur l'espoir que les femmes et les hommes, d'origines diverses, de cultures et d'ethnies différentes, s'unissent pour construire ensemble un avenir commun.

Dans cette perspective, nous devons, nous, les membres de l'exécutif de la Nouvelle-Calédonie, donner une identité à ce gouvernement. Cette identité prendra corps dans la mise en œuvre de la collégialité.

La collégialité est un élément phare du système politique calédonien. Le principe s'appliquait simplement, s'expliquait aussi simplement et demande que chaque membre du gouvernement prenne ses responsabilités au travers des secteurs qui lui seront prochainement attribués et participe de façon constructive à l'ensemble de l'action gouvernementale.

La formation du consensus sur chaque dossier sera notre priorité avec pour corollaire l'indispensable efficacité du travail du gouvernement.

Je suis certaine que, dans la période de renouveau qui s'ouvre avec cette mandature, la réussite de la collégialité sera notre fierté de demain. Elle permettra également des relations harmonieuses et productives avec l'ensemble des institutions et des collectivités de Nouvelle-Calédonie que ce soit le congrès, les provinces, le sénat coutumier, les communes, le conseil économique et social, l'ensemble de la société civile au travers de ces différentes représentations en n'oubliant jamais que nous sommes au service de tous les calédoniens.

Et puis, quelle évolution ! Deux femmes à la tête du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie *(Applaudissements)*, ce n'est pas un hasard. C'est le résultat d'une longue marche des femmes de Nouvelle-Calédonie qui, pas à pas, en prenant confiance en elles, se sont impliquées de plus en plus dans la vie citoyenne, souvent avec modestie, toujours avec humanité, toujours avec un souci d'ouverture aux autres et aussi, avec le cœur, cœur sans lequel il n'y a pas d'intelligence. *(Applaudissements)*

Qu'elles soient toutes, ici, encouragées et remerciées pour la part immense qu'elles prennent dans la construction de la

Nouvelle-Calédonie. (*Applaudissements.*) Et puis, excusez-moi, je vais terminer si vous avez un instant de plus à m'écouter en vous lisant un extrait, enfin quelques phrases d'un jeune homme, un monsieur de trente ans qui m'a écrit. Je vous le lis et vous comprendrez pourquoi, je vous le lis :

“En tant que jeune calédonien, je suis heureux de sentir notre territoire évoluer. Je crois en son avenir dans la diversité ethnique et culturelle. Comme beaucoup de citoyens, nous vivons cette étape historique avec deux sentiments : l'espoir et l'inquiétude.

L'espoir naît toujours du nouveau. Cet espoir est aujourd'hui nécessaire à mon pays. Il est important de changer pour évoluer. Nous avons besoin d'apprendre à ne plus avoir peur de partager nos émotions, nos sentiments, nos cultures. Je suis convaincu qu'il faut que nous nous ouvrons au monde et aux gens de ce pays.

Apprenons à mieux collaborer, à aider notre prochain, n'ayons plus peur d'exprimer nos idées.

En ces temps nouveaux, j'ai l'espoir d'une équité et d'une organisation plus dynamique. Je suis conscient que la tâche est rude et qu'il ne faut pas s'attendre à un changement radical et immédiat. Je sais qu'aujourd'hui, il y a du travail et que le chemin est long.

Pour ces raisons, je voulais témoigner mon réel espoir. Mon rêve le plus sincère serait que chacun d'entre nous s'y mette, chacun de sa petite pierre contribue au bien-être de la société.”

Je crois que cette petite lettre traduit un sentiment et une attente d'une grande partie de la population et que les réponses à cette attente nous les détenons collectivement, c'est-à-dire les cinquante-quatre membres du congrès et les onze membres de l'exécutif. Et j'espère que nous saurons apporter les bonnes réponses à cette attente.

Si vous me le permettez, monsieur le président, dans le cadre de la collégialité, j'aimerais bien que Mme la vice-présidente dise quelques mots. (*Applaudissements.*)

M. le président. C'est une excellente initiative. Donc, nous allons donner la parole à Mme Gorodey.

Mme Gorodey. Vice-présidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Merci, madame la présidente.
Monsieur le haut-commissaire,
Messieurs les parlementaires,

Monsieur le président du congrès,
Messieurs les maires,
Messieurs les présidents de province,
Messieurs les coutumiers,
Mesdames, messieurs,

“Comme vous l'avez dit, madame la présidente, c'est, en effet, un grand jour pour les femmes de ce pays, aujourd'hui, et je voudrais d'abord aussi remercier les membres du gouvernement qui m'ont accordé cette confiance en me donnant ce poste de vice-présidente du gouvernement.

L'espoir que je formule aujourd'hui, c'est de mieux travailler dans la concertation, dans la collégialité, comme vous l'avez dit, pour avancer ensemble vers le destin commun prévu dans l'Accord de Nouméa et pour amener ensemble ce pays sur la voie de l'émancipation et de la décolonisation.” Merci beaucoup. (*Applaudissements.*)

M. le président. Bien. Avant de lever la séance, je voudrais rappeler aux élus que nous avons une séance demain, vendredi 11 juin à neuf heures. Il était prévu de désigner les commissions intérieures du congrès mais les différents groupes m'ont demandé de reporter cette désignation dans la mesure où le gouvernement n'étant pas en place, les différents secteurs n'étant pas attribués, il leur semblait un peu difficile de constituer les commissions.

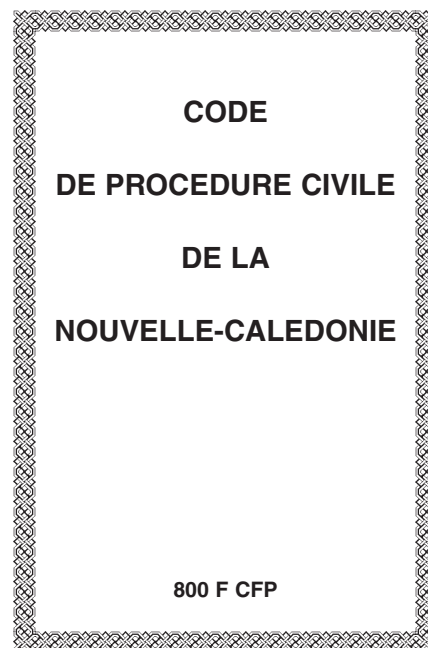
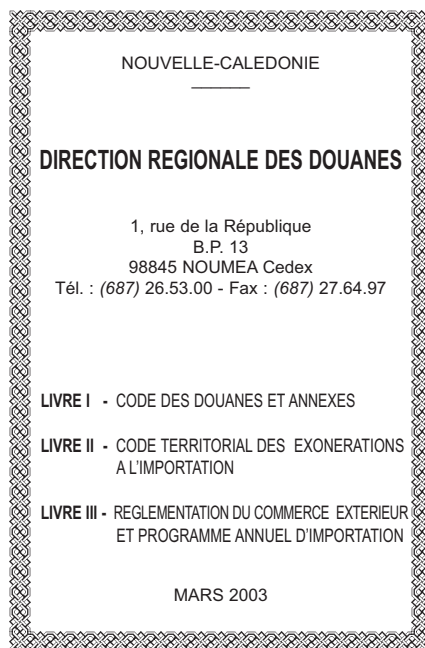
Donc, nous allons reporter la désignation des commissions intérieures du congrès mais nous allons quand même nous réunir pour désigner nos représentants dans les commissions et comités extérieurs - mais je rappelle - qu'il s'agira uniquement des désignations faites par le congrès. Donc, ce sont les cinq premières pages du document que vous avez tous reçu. Je vous donne rendez-vous demain à neuf heures.

Mesdames et messieurs, la séance est levée. Je remercie tout le monde, l'ensemble des autorités civiles, administratives et religieuses qui ont bien voulu assister à ce moment très solennel. Je remercie le nombreux public, la presse et puis, je remercie monsieur le haut-commissaire. Je vous donne tous rendez-vous tout de suite, en bas, dans “l'espace dialogue” pour que nous puissions prendre ensemble le pot de l'amitié et pour que le public en profite pour mieux connaître ses élus, du congrès et du gouvernement, merci. (*Applaudissements.*)

La séance est levée. Il est 10 heures 50.

Le président,
HAROLD MARTIN

Pour le président du gouvernement
et par délégation
JEAN-BAPTISTE THÉVENOT
chef d'administration principal



AVIS

La direction des services fiscaux vous informe de la parution de l'édition 2004 du code des impôts de Nouvelle-Calédonie.

Cet ouvrage est disponible à l'imprimerie administrative - 18, avenue Paul Doumer à Nouméa, au prix de 7.000 F CFP.

Tél. : 25.60.12

AVIS

Une mise à jour de la législation douanière en Nouvelle-Calédonie applicable à compter du 1^{er} mars 2003, est disponible à :

— l'Imprimerie Administrative, Centre Administratif Jacques Iékaué, avenue Paul Doumer,

Prix mise à jour : 500 F CFP

Prix fascicule complet : 6.200 F CFP.

AVIS

Un fascicule retraçant le code de procédure civile de la Nouvelle-Calédonie est disponible à la vente à :

— l'Imprimerie Administrative, Centre Administratif Jacques Iékaué, avenue Paul Doumer, au prix de 800 F CFP.

TARIF DES ABONNEMENTS

JONC			
	3 mois	6 mois	1 an
Nouvelle-Calédonie	4.000 F CFP	6.800 F CFP	12.800 F CFP
Métropole Outre-Mer Etranger	11.000 F CFP	14.200 F CFP	20.400 F CFP
JONC "COMPTES RENDUS DES DEBATS DU CONGRES"			
Nouvelle-Calédonie		1.800 F CFP	3.500 F CFP
Métropole Outre-Mer Etranger		4.200 F CFP	8.500 F CFP

INSERTIONS ET PUBLICATIONS

Insertion : 800 francs CFP la ligne.

Insertion de déclaration d'association : 6.000 francs CFP.

Les abonnements et sommes dues à divers titres sont **payables d'avance** au *Régisseur de la Caisse de Recettes de l'Imprimerie Administrative*.

Les chèques postaux et bancaires doivent être libellés au nom du :

TRESOR PUBLIC

Compte C.C.P. NOUMEA 201-07N

Téléphone : (687) 25.60.00
Fax : (687) 25.60.21